



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 mars 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 Février 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 Mars 2000

**Cession de terrain à l'Etat (Ministère de l'Education) à NORON pour la
construction du bloc central et du 3ème département de l'I.U.T. (section
KX n° 4p, 5p et 6)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de l'extension de l'I.U.T. de Noron, il avait été prévu que cette dernière se réaliserait sur des parcelles de terrain voisines des constructions existantes, appartenant à la Ville de NIORT. La réalisation du bloc central et du 3ème département, ayant fait l'objet d'un dépôt de permis de construire, nécessitent la cession à l'Etat de parcelles cadastrées section KX n° 4p, n° 5p et n° 6 dont les superficies exactes seront déterminées par géomètre-expert.

Cette cession par la Ville à l'Etat s'effectue à titre gratuit, les frais de géomètre étant supportés par la Ville.

Des documents annexes fixant les modalités techniques et pratiques sur le site de cette cession seront, le cas échéant, établis entre la Ville et l'Etat, les négociations étant sur ce sujet en cours entre les parties.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la cession décrite ci-dessus ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte de cession et tous documents s'y rapportant, les frais et droits y afférents, sauf ceux de géomètre, étant supportés par l'Etat.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON